



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Juillet 2021

Etaient présents :

- **Monsieur le Maire** : Jean-Georges KARL
- **Les Adjoints** : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER

Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Christian DOCK, M. Patrick DOCK, Mme Laurence DROMARD, Mme Anne FEY, M. Olivier HERBETH, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRICTSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Loïc BERGER qui a donné procuration à M. l'adjoint Albert ALLMENDINGER
- Thierry FREY qui a donné procuration à M. Patrick DOCK
- Annie HEYWANG qui a donné procuration à M. le Maire Jean-Georges KARL

Est nommée secrétaire de séance : Laurence DROMARD

1 – Procès-verbal de la séance du 07 Juin 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 Juin 2021 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décisions du Maire (N°9/2021 et N°10/2021)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N° 9 du 16/06/2021

VU la délibération du Conseil Municipal du 02 Mars 2020 portant sur l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction du groupe scolaire, et plus particulièrement le lot 17B - Réseaux - octroyé à l'entreprise GROSS Florent & Fils à LUTZELHOUSE

VU les prestations supplémentaires induites par des aléas de chantier, à savoir :

- Fourniture et pose de regard complémentaire diamètre 1000 sans pièce de visite

Le Maire a :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise relatif à ces prestations supplémentaires énoncées ci-dessus, non comprise dans le contrat initial, pour un montant de 750,00 € H.T. soit 900,00 € T.T.C.

DIT que le montant du marché initial de 69 097,20 € TTC soit 69 997,20 TTC

SIGNE l'avenant n° 2 avec l'entreprise GROSS Florent & Fils établi par MP CONSEIL reprenant les termes énoncés ci-dessus.

DIT que la dépense est prévue au budget primitif 2021 – Section d'investissement – OP 140 – Construction d'un groupe scolaire – article 212312 – bâtiments scolaires

N°10 du 23/06/2021

VU la délibération du Conseil Municipal du 02 Mars 2020 portant sur l'attribution des marchés de travaux dans le cadre de la construction du groupe scolaire, et plus particulièrement le lot 04 – ECHAFAUDAGES - octroyé à l'entreprise KAPP ECHAFAUDAGES à STRASBOURG

VU les moins-value pour la non réalisation des travaux du marché des positions 1.2 Préaux :

- 1.2.1 amené et repliement, montage et démontage
- 1.2.2 location durée de base
- 1.2.4 protection au droit des accès extérieurs

Le Maire a :

DECIDE de valider l'avenant n° 2 de l'entreprise KAPP ECHAFAUDAGES à STRASBOURG relatif à ces moins-values énoncées ci-dessus (comprise dans le contrat initial), pour un montant de - 4 192 € H.T. soit - 5 030,40 € T.T.C.

DIT que le montant du marché initial de 15 962,40 € TTC soit 10 932,00 TTC

SIGNE l'avenant n° 2 avec l'entreprise KAPP ECHAFAUDAGES à STRASBOURG établi par MP CONSEIL reprenant les termes énoncés ci-dessus.

3- Décision modificative n°2/2021

Entendu les explications de M. le Maire

VU les nombreux investissements réalisés, tant humains que financiers, pour conférer au terrain d'honneur son prestige

VU les dégradations constatées (dégâts causés par des animaux sauvages), M. le Maire suggère de poser une clôture pour parer à tous dégâts

VU les devis présentés aux conseillers municipaux

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative n°2/2021 suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Opération n° 105 : Acquisition matériel écoles	- 2 000,00 €		
Article 2183 (section d'investissement) Matériel de bureau et matériel informatique			
Opération n° 124 : Cimetière	- 6 826,89 €		
Article 2116 (section d'investissement) Cimetière			
Opération n° 91 : Aménagement aire de jeu	8 826,89 €		
Article 2113 (section d'investissement) Terrains aménagés autres que voirie			

Adopté à l'unanimité

4 – Demande de subvention

M. le Maire donne lecture de la demande de subvention reçue en mairie. Quatre jeunes scouts « les Ratels » et leur responsable souhaitent récolter des dons et également des recettes de cuisine européennes en parcourant à vélo, durant l'été 2021, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche, la Slovaquie et la Hongrie et soutenir l'Association CARITAS d'Obernai

Le Conseil Municipal
Délibère et

PROPOSE le transfert du dossier de demande de subvention à la Communauté de Communes du Pays de Barr dans la mesure où ces jeunes gens relèvent du périmètre de celle-ci.

Adopté à l'unanimité

5 – Désignation d'un référent « ambrosie »

M. le Maire fait part du courrier reçu de l'ARS qui souhaite dans le cadre de la lutte contre les ambrosies, que soit désigné un référent territorial « ambrosie »

Le Conseil municipal
Délibère et

DESIGNE Mme Annie HEYWANG en tant que référent « ambrosie »

CHARGE M. le Maire d'en faire la communication aux services de l'ARS

Adopté à l'unanimité

6 – Implantation d'un relais de téléphonie mobile sur le ban de Heiligenstein pour le compte de l'opérateur « orange »

Dans le cadre de l'étude réalisée pour le compte de l'opérateur Orange pour un projet de création de relais mobile sur le ban de Heiligenstein, M. le Maire propose deux terrains susceptibles de supporter cet ouvrage :

- Terrain 1 : parcelle 344 section 9 (Langbruch)

- Terrain 2 : parcelle 240 section 11 (Rosenberg)

Le Conseil Municipal
Délibère et

VALIDE les propositions de M. le Maire à savoir :

- Terrain 1 : parcelle 344 section 9 (Langbruch)
- Terrain 2 : parcelle 240 section 11 (Rosenberg)

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives et à signer tous documents s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

7 – Divers

A - Présentation du rapport annuel et l'eau et de l'assainissement

M. le Maire a communiqué le rapport de l'eau et de l'assainissement aux conseillers municipaux. Aucune observation n'a été émise.

B – Rosenberg et Landsberg

De nombreux véhicules, voire camping-cars, se perdent dans la Rue du Rott, alors qu'ils souhaitent se rendre au Rosenberg ou au Landsberg. M. le Maire réfléchit à une mise en place d'un panneau directionnel ou un panneau sens interdit. La discussion s'oriente davantage vers un panneau directionnel.

C – Construction du groupe scolaire

Le chantier touche à sa fin. L'inauguration se fera certainement fin septembre ou début octobre, quand bien même le bâtiment sera fonctionnel dès la rentrée scolaire.

La séance est levée à 20 h 40.

Le Maire :
Jean-Georges KARL



INFORMATIONS DIVERSES

1 – Manifestation

CLAIR DE NUIT à Valff du 30 Juillet au 1^{er} Août 2021 avec la participation de :

Michael JONES
Robyn BENNETT
Aurore de St BAUDEL
The Swinging Dice
Lisa DOBY
Mossa et Zoya

2 – Recensement militaire (RAPPEL)

Tout jeune Français qui a **16 ans** doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

3 - Utilisation de l'eau des fontaines du village (RAPPEL)

Il est strictement interdit de brancher un tuyau d'arrosage sur les fontaines du village. Tout contrevenant s'expose à une amende.

4 – Nouveau groupe scolaire « Les Hirondelles »

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du nouveau groupe scolaire « Les Hirondelles », nous demandons à toutes les personnes qui possèdent des articles, des photos, relatifs à la vie scolaire à Heiligenstein, peu importe l'époque, de nous les faire parvenir en Mairie.

5- Centres ados

RAPPEL

Le Centre ados organisé par le Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Barr à destination des jeunes de 10 à 14 ans, est actif jusqu' au 15 août.

Pour tout renseignement :

au 03 88 58 56 56 ou par mail toujours sur saj.inscription@paysdebarr.fr.